

**CA10 08 0968**

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 23 décembre 2010, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA10 08 0969**

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 décembre 2010.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 décembre 2010.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0970**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100069004 relatif au choix du lauréat conformément à la recommandation du jury pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080722 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 20 septembre 2010 et octroyant quatre contrats de services professionnels aux quatre équipes finalistes retenues lors de la première étape du concours d'architecture du Complexe sportif de Saint-Laurent (appel de candidatures 10-036);

ATTENDU qu'un jury de sélection s'est réuni les 15 et 16 décembre 2010 pour analyser les dossiers reçus et qu'après délibération, le jury a recommandé à la Ville le choix du consortium Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. / Agence Ter, paysagistes, urbanistes comme lauréat du projet;

ATTENDU que tous les membres ont signé le rapport du jury;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'entériner le choix du lauréat conformément à la recommandation du jury, soit le consortium Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. / Agence Ter, paysagistes, urbanistes pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0971**

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée.

---

*Le 23 décembre 2010*

**CA10 08 0972**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 10 heures.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---